



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 13 mai 2019 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 127 095 – Propriété rattachée au 231, chemin du Lac-Croche

La demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment principal déjà existant (protégé par droits acquis à 6,64 m de la ligne avant), par l'agrandissement de l'avant-toit à une distance de 4,4 m de la ligne avant au lieu de 10 mètres, tel que prescrit à l'article 9.23.2 du règlement de zonage.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes.

Donné à Saint-Didace,
ce 26^{ième} jour d'avril
de l'an deux mille dix-neuf.

Chantale Dufort
Directrice générale